

Chères éleveuses, chers éleveurs,

L'année n'est pas encore terminée, mais nous pouvons d'ores et déjà affirmer avec fierté que nous atteindrons les objectifs que nous nous sommes fixés. Les mesures mises en place portent leurs fruits et nous avons réussi, au cours des deux dernières années, à redonner à Hosberg une base solide. Nous sommes prêts à relever les défis qui nous attendent.

L'année prochaine, les directives Bio Suisse stipuleront que tous les poussins doivent pouvoir vivre et que les poules pondeuses doivent vivre le plus longtemps possible. Ensemble, nous nous sommes préparés à ce changement au cours des dernières années. Nous avons ainsi mis en place des structures allant du couvoir à la commercialisation de la viande produite et avons augmenté en permanence la durée de rotation. Actuellement, nous atteignons déjà une moyenne de 86 semaines d'âge. Nous pouvons exploiter les places d'élevage ainsi libérées pour l'élevage de coqs. Cette année, il y a encore eu certaines lacunes et tous les éleveurs n'ont pas atteint le taux d'occupation convenu dans leurs poulaillers. Nous avons toutefois indemnisé tous ceux qui ont subi une perte correspondante.

Le thème de l'élevage des coqs et de son financement a fait l'objet de discussions approfondies ces dernières années, mais il a rarement été possible de trouver un dénominateur commun entre toutes les parties prenantes. Nous avons une fois de plus pris conscience qu'il n'y a pas un seul producteur, mais 170 individus avec des conditions et des besoins différents. C'est pourquoi nous offrons désormais aux producteurs d'œufs la possibilité de choisir s'ils souhaitent financer eux-mêmes les coqs ou si nous le faisons.

Prix des poulettes et des coqs frères

Nous avons utilisé comme base le calcul des prix indicatifs de Bio Suisse. Les prix plus élevés des aliments pour animaux ont notamment été ajustés et le salaire horaire a été augmenté de 39 à 42 CHF. Il s'agit là d'une reconnaissance claire de votre important travail quotidien dans les poulaillers. D'autres postes ont également été ajustés dans le calcul des prix indicatifs de Bio Suisse, car l'Aviforum a établi un nouveau modèle de calcul et a ainsi réévalué de nombreux éléments de base.

Les tarifs suivants s'appliquent pour 2026 :

- Poulettes : 25,20 CHF
- Coqs frères : 12,94 CHF par animal, ou 12,07 CHF par kg de poids vif

Contrat

Enfin, avec le soutien d'Andy Vogel et de Mirco Uffer, nous avons révisé le contrat de coopération pour l'élevage biologique. Nous avons réussi à ancrer l'approche basée sur les coûts en intégrant des mécanismes de prix clairs. Les instruments à utiliser en cas de perturbation du marché ont également été définis. Le nouveau contrat constitue ainsi la base d'un partenariat fructueux à long terme.

Vous trouverez en annexe un modèle de contrat. Afin de discuter de toute question ou ambiguïté, un événement en ligne (en allemand) aura lieu, car nous avons délibérément décidé de ne pas organiser de réunion physique en raison de la situation actuelle liée à la grippe aviaire.

- 07/01/2026, 10h00 – 12h00 : séminaire en ligne en allemand ([Anmeldung](#))

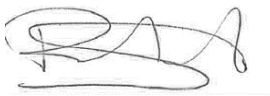
Afin de pouvoir préparer au mieux cet échange, nous vous prions de bien vouloir envoyer vos questions à l'avance par e-mail à beratungsdienst@hosberg.ch.

Si vous avez des questions spécifiques adressez Tobias, il répondra à vos questions en français.

Après les événements, nous vous enverrons un résumé avec les questions et réponses pertinentes. Les contrats vous seront ensuite envoyés.

Meilleures salutations

Jonas Reinhard



Annexes :

- calculation pour les poulettes hosberg
- calculation pour les jeunes coqs Gallina
- modèle de contrat de collaboration